

DECISION N°448

« Commande Public » Autres contrats

THEATRE DEST SPECTACLE « AUX TROIS BONNETS » / VILLE DE POMPEY
SAINT NICOLAS DU SAMEDI 6 DECEMBRE 2025

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2025 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la municipalité d'organiser un spectacle tout public pour la Saint Nicolas le samedi 6 décembre 2025 au Centre Socio Culturel à 20 h 00.

Vu la proposition du « THEATRE DEST » de présenter un spectacle « AUX TROIS BONNETS » autour des légendes de St Nicolas et de Noel.

LE MAIRE,

DÉCIDE

- de signer un contrat, joint en annexe, avec Monsieur Pierre NUNGE, agissant en tant que président, demeurant 47 Grande Rue à Maizières Les Metz, pour l'organisation du spectacle "AUX TROIS BONNETS" le samedi 6 décembre 2025 à 20 h 00 au Centre Socio Culturel.

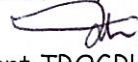
L'installation du matériel débutera à 17 h00 le samedi 6 décembre,

L'organisateur mettra à disposition du producteur au moins deux personnes pour décharger et monter le décor ainsi que pour le démontage en fin de spectacle.

Les frais de restauration du soir seront pris en charge par l'organisateur pour trois personnes.

- Le montant de la prestation s'élève à 1776.62 euros TTC (frais de déplacement inclus).
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 6232.

Fait à Pompey, 1 er Septembre 2025

Le Maire

Laurent TROGRIC



Publié, notifié le 21.9.25
Transmis à la Préfecture le 21.9.25